

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Orléans, le 16 juin 2023

Mise en place d'un dispositif inédit pour protéger le massif forestier de la Sologne des incendies

L'étude sera lancée d'ici la fin de l'année

Lors de la session des 15 et 16 juin, l'assemblée départementale a acté la signature de convention de partenariat avec les Départements du Loir-et-Cher et Cher réaliser l'étude visant à déployer un dispositif de détection, de localisation et de suivi des incendies pour prévenir les risques sur le massif forestier de la Sologne. Cette convention permet de statuer sur la participation de chacun quant à la réalisation et au financement de l'étude.

Dans le cadre du dispositif *Fonds Vert**, relatif à la lutte contre la crise climatique, et notamment la prévention des risques d'incendie de forêt et de végétation, un groupement de commande interdépartemental (Loiret, Loir-et-Cher et Cher) a été créé dans le but de protéger le massif forestier de la Sologne. Des études sont actuellement en cours pour déployer un nouveau dispositif dès 2024.

À ce titre, les 3 Départements et leurs Services d'incendie et de secours ont décidé de collaborer afin de déployer un **dispositif de détection, de localisation et de suivi des incendies**. Grâce à une détection précoce et localisée, ce dispositif a pour ambition de réduire les temps d'alerte des sapeurs-pompiers et permettre ainsi l'attaque rapide d'un feu naissant pour en limiter sa propagation.

Ce projet, mené par une équipe pluridisciplinaire interdépartementale, est séquencé en 2 phases :

- une partie « études » visant à choisir le dispositif technique le plus approprié. Le pilotage de cette phase est assurée par le Département du Loiret, dès 2023.
- une partie « réalisation », qui portera sur la mise en place et le déploiement du dispositif retenu et ce, dès l'année 2024.

Un double objectif est également visé pour la réalisation de ce projet :

1. retenir un dispositif global déjà existant capable de détecter, localiser, alerter, suivre de jour comme de nuit, par tout temps, sans délai, un départ Incendie d'Espaces Naturels sur le massif forestier de la Sologne
2. optimiser les coûts de fonctionnement induits en matière de ressources tant humaines (impact RH : masse salariale / pénibilité) que financières (impact coût global : frais d'investissement / frais de fonctionnement)

À propos du massif forestier de La Sologne

La Sologne couvre 3 départements et concerne 122 communes sur plus de 346 000 hectares. Inscrit dans la zone de défense et de sécurité Ouest, au sein de la Région Centre- Val-de-Loire, ce massif forestier, site Natura 2000, est, désignée au titre de la directive « Habitats », le plus grand site terrestre en France. La Sologne possède un patrimoine naturel riche. Ainsi, 23 habitats et 32 espèces d'intérêt européen ont été identifiés.

**Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, soit « fonds vert », est doté de 2 milliards d'€ afin d'aider, dès 2023, les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique.*

Retrouvez toutes les actualités du Département sur www.loiret.fr/presse

CONTACT PRESSE

Cassandre Germain

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandre.germain@loiret.fr